

Séance du mardi 12 juin 2012

Le douze juin deux mille douze, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Paul SOURROUILLE, Maire.

Présents

Mrs DANNÉ Philippe, LACAMPAGNE Didier, LALANNE Fabien, ROUBY Didier, SOURROUILLE Jean-Paul, VIVIER Paul.
FABRIKEZIS Fabienne, TALABOT Martine, ROBIN Danielle, DEHILLOTTE Danielle, LOUVET Emmanuelle, DEO Nadine.

Secrétaire de séance

VIVIER Paul

Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu du 22 mars 2012*
 2. *Approbation et signature du compte rendu du 5 avril 2012*
 3. *Présentation du projet de révision simplifiée du PLU par le cabinet Le GOFF*
 4. *Classement de l'ancien délaissé de la RD 1113 donnant sur la route de Thion et de la Forêt dans le domaine privé communal.*
 5. *Signature d'une convention de servitude pour le passage d'une ligne électrique souterraine desservant le forage de La Blancherie*
 6. *Plan Communal de Sauvegarde*
 7. *Opération « Nettoyons la nature »*
 8. *Questions diverses*
-

A 20h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I. Approbation et signature du compte rendu du 22 mars 2012.

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents

II. Approbation et signature du compte rendu de la séance du 5 avril 2012

Le compte rendu de la séance du 5 avril 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents

III. Présentation du projet de révision simplifiée par le cabinet Le Goff

La commune d'AYGUEMORTE LES GRAVES, dont le PLU a été approuvé le 23 octobre 2007, a décidé d'engager une révision simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme, en vue de réaliser un pôle multiservices et de commerces, ainsi qu'une opération de logements dans un secteur situé dans la continuité de l'urbanisation du bourg.

Plusieurs éléments justifient cette procédure :

1. la pression démographique est importante sur la commune : les zones IAU ont déjà été urbanisées (secteur du Mayne), ou bien font l'objet de demandes de permis d'aménager (secteur de Bernicon) ;

2. le développement d'un pôle multiservices de type rural et d'accueil de services et commerces de proximité est un projet d'intérêt collectif qui constitue un enjeu majeur pour renforcer le bourg ; il s'implantera sur l'actuelle emprise de la zone 1AUb du PLU au sud de la zone 2AU ;
3. dans le cadre de l'aménagement du bourg, des aménagements de voirie ont été réalisés afin de faciliter et de sécuriser les liaisons piétonnes et cyclistes le long de l'avenue du Général de Gaulle ; les réseaux ont été amenés à proximité des zones 1AUb et 2AU.

Il s'agit donc pour la commune, à travers un projet d'intérêt général, de prendre en compte la pression foncière en anticipant les futurs besoins en termes d'accueil de population. Par ailleurs, le projet de pôle multiservices est un enjeu important dans l'évolution de la commune et dans le confortement de son bourg ; la zone 2AU qui en est contiguë a donc vocation à s'ouvrir à l'urbanisation prioritairement.

La révision a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation les zones 2AU et 1AUb du PLU approuvé situées entre l'avenue du Général de Gaulle (RD 214) et la rue Saint-Jean d'Estampes, contiguës à la Plaine des sports, et du déclassement d'une partie des zones UEb et UEa contiguës pour les classer en zone à urbaniser.

Cette révision simplifiée s'inscrit dans les orientations fixées par le PADD d'affirmer un projet global pour le centre bourg et de maîtrise de l'urbanisation future.

Monsieur le Maire invite les conseillers à réagir sur le projet.

Paul VIVIER s'interroge sur la proximité du projet avec les structures sportives dédiées au tennis considérant les nuisances sonores qui sont liées à la pratique du tennis. Aussi, il se demande si le projet qui empiète en partie sur le domaine public de la Commune n'est pas susceptible de limiter à terme les possibilités d'extension du club de tennis comme cela avait déjà été évoqué.

Jean Paul SOURROUILLE rappelle qu'un important secteur situé derrière la Sablière a été classé en zone UE. Certes le projet de révision simplifiée vient empiéter sur cette zone UE mais en aucun cas ne remet en cause le développement des structures sportives considérant que près de 10 000m² reste toujours liés au développement des structures sportives.

IV. Classement de l'ancien délaissé de la RD 1113 donnant sur la route de Thion et de la forêt dans le domaine privé communal.

Considérant que la section délaissée de la route de la Forêt et de Thion donnant accès à la RD1113 fait désormais l'objet d'un classement dans la voirie Communale.

Considérant que les dépendances de cette section délaissée et notamment la partie longeant l'ancienne RN 113 se trouvant en contrebas du talus de soutènement de la RD 1113 et donnant accès sur la route de la forêt et de Thion n'est depuis bien longtemps plus affectée à la circulation publique ;

Monsieur le Maire propose de classer cette dépendance désaffectée dans le domaine privé de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de classer dans le domaine privé de la Commune la partie des dépendances de la section délaissée de la route de Forêt et de Thion longeant l'ancienne RN 1113 se situant en contrebas du talus de soutènement de l'actuelle RD 1113
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs s'y rapportant

V. Signature d'une convention de servitude pour le passage d'une ligne électrique souterraine desservant le forage de la Blancherie.

Le forage de la Blancherie doit faire l'objet d'un renforcement de réseau électrique. A ce titre, la Commune d'Ayguemorte les Graves est sollicitée par l'entreprise ETDE mandatée par le SDEEG pour réaliser les travaux en tant que propriétaire de la parcelle référencée sous le numéro 50 de la section A pour consentir via une convention une servitude au passage d'une ligne électrique souterraine desservant le forage de la Blancherie.

Après avoir donné lecture de ladite convention définissant les modalités techniques et juridiques de l'opération, cette dernière est soumise à la délibération du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la présente convention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération établissant une servitude pour le passage d'une ligne électrique souterraine desservant le forage de la Blancherie sur la parcelle n°50 de la section.

VI. Plan Communal de Sauvegarde

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a créé le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), outil utile au maire dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile.

Ce plan s'intègre dans l'organisation générale des secours et forme avec les autres plans existant une nouvelle chaîne complète et cohérente de gestion des événements portant atteinte aux populations, aux biens et à l'environnement. Il apporte ainsi une réponse de proximité en organisant l'accompagnement et le soutien aux populations ainsi que l'appui aux services de secours.

L'organisation mise en place dans le cadre du PCS doit permettre de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées/blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, inondation, canicule, épidémie...).

L'objectif du PCS est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de mode d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous les cas et plus particulièrement au risque inondation qui constitue le risque majeur sur la commune d'Ayguemorte les Graves.

Philippe DANNE, 1^{er} adjoint au maire présente le projet de PCS.

A la suite de cet exposé, Fabien LALANNE se demande s'il est possible d'envisager un exercice de simulation de crise. Monsieur le Maire est favorable à cette proposition qui reste à planifier.

Didier ROUBY propose de faire un appel aux bénévoles. Jean Paul SOURROUILLE est favorable à cette proposition. Il propose de lancer un appel dans le FLASH INFO dès la rentrée. La liste des bénévoles sera annexée au présent PCS.

Enfin, le conseil Municipal est invité à se prononcer pour valider le PCS présenté par Philippe DANNE, 1^{er} adjoint au maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le Plan Communal de Sauvegarde présenté.
- DIT qu'il sera mis à la disposition du public et fera l'objet d'une communication adaptée.

VII Opération nettoignons la nature

L'opération nettoignons la nature organisée en partenariat avec les centres E.Leclerc aura lieu le 29 septembre prochain. Rendez vous à 8h30 sur le parking de l'école.

VIII. Questions diverses

- le lycée de Bègles a été défini comme le lycée de secteur des élèves résidant à Ayguemorte les Graves, il a été inauguré le 4 juin dernier. Il s'agit du premier lycée de France à énergie positive.
- Monsieur le Maire invite l'ensemble de la Commission urbanisme à se réunir le plus régulièrement possible le jeudi soir considérant l'afflux des demandes d'urbanisme.
- Considérant la dissolution programmée du SICAL à la fin de l'année 2012, Monsieur le Maire envisage de saisir officiellement la Commune d'Isle Saint Georges pour l'ouverture d'un centre de Loisirs en commun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.